

COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION D2024_45

Attribution du marché relatif à l'aquisition d'un porteur remorqueur équipé d'un bras de levage et d'une grue

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 04 octobre 2024
En exercice	27	Pour	22	Secrétaire de séance : Jean-Yves WEYDERT
Présents	19	Contre	0	
Pouvoirs	03	Abstention	0	

VU la délibération n° D2023_48 du 20 décembre 2023 sur les orientations budgétaires 2024,

VU la délibération n° D2024_27 sur l'autorisation de lancer, attribuer et signer le marché relatif à l'acquisition d'un porteur remorqueur équipé d'un bras de levage et d'une grue,

VU la commission d'appel d'offres du 24 septembre 2024,

Le marché a été attribué à :

Le lot n°1 : acquisition d'un porteur remorqueur a été attribué à SODIMAVI SAS pour un montant de 150 720€ TTC.

Le lot n°2 : fourniture et pose d'un bras de manutention pour bennes amovibles et d'une grue sur châssis a été attribué à CARIDRO pour un montant de 177 420€ TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Yves WEYDERT



Jean-Michel DEZELU

